

Privilège—M. J. Turner

Ce processus a été très utile. Ces conseillers dépendent directement du sous-ministre adjoint chargé de la politique fiscale au ministère des Finances. Je sais que les conseils qu'il en reçoit sont très appréciés. Il espère pouvoir poursuivre sur sa lancée sans être gêné par le genre de controverse que le très honorable chef de l'opposition tente de susciter aujourd'hui avec sa question de privilège.

Pour répondre aux observations du leader parlementaire du NPD, je dirai que ces conseillers sont choisis par les hauts fonctionnaires des Finances. On ne m'a pas demandé de désigner les gens qui pourraient y participer.

M. Orlikow: Qui sont-ils?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En fait, je crois que j'en connais à peu près le cinquième. Je n'avais jamais entendu parler de certains d'entre eux avant de participer à ce processus. Le leader parlementaire du NPD met en doute l'intégrité de ces personnes quand il prétend que ce sont des nominations politiques. Ce n'est pas vrai. Ces personnes sont choisies par des fonctionnaires du ministère des Finances en fonction de leur compétence professionnelle.

J'ai écouté attentivement ce que le très honorable chef de l'opposition a dit sur la façon dont nous avons choisi ces gens pour leur donner une avance sur leurs concurrents. J'aimerais que plus de gens participent au processus mais il y a une certaine limite que nous ne pouvons pas franchir et qui n'empêche pas le processus d'être utile. Il faut qu'il y ait suffisamment de dialogue avec les personnes concernées pour qu'on comprenne bien les propositions à l'étude et qu'on puisse prendre des décisions en conséquence. En disant que ce sont des nominations politiques ou en laissant entendre qu'ils font ce travail pour obtenir une avance sur leurs concurrents, on sème de sérieux doutes sur leur motivation. Ils nous conseillent à titre gracieux.

Des voix: Les pauvres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): ... parce que ce sont de bons Canadiens. Le très honorable député devrait y penser à deux fois avant de mettre en doute la motivation de ces personnes parce que, encore une fois, monsieur le Président, les députés d'en face ne peuvent pas garder le silence. Ils n'écoutent pas ce qu'on dit de ce côté-ci de la Chambre.

M. Frith: Qui sont-ils?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si les députés daignaient écouter, ils pourraient apprendre quelque chose.

M. le Président: Je sais que les députés veulent entendre le ministre. Comme je l'ai dit, les députés voudront peut-être commenter ses propos. J'ai dit que je donnerais la parole aux députés pour cela. Je demande aux députés de laisser le ministre terminer.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je porte cette question à votre attention parce que c'est un aspect très important de tout le processus. Nous devons pouvoir procéder aux consultations voulues pendant la préparation du budget pour que le gouvernement puisse obtenir les meilleurs

conseils pour pouvoir présenter une meilleure politique fiscale qui suscitera moins de problèmes. Voila pourquoi il importe à mon avis que les députés s'abstiennent de dénigrer les intentions des personnes qui participent à cette entreprise.

Comme je le disais, je n'ai pas très bien compris si le très honorable chef de l'opposition s'inquiète du fait que ces personnes aient été renseignées à l'avance ou s'il croit qu'il est inhabituel que l'on demande les conseils de spécialistes. La Chambre ne devrait pas être appelée à débattre la question de savoir si un groupe d'avocats, du fait qu'il participe à la réforme, intervient avant que le document soit présenté. En fait, il y a une rotation. Je connais des gens qui ont participé à ces consultations dans le passé et d'autres qui y participent pour la première fois. C'est un point important.

Le très honorable chef de l'opposition et le leader parlementaire du NPD ont beaucoup insisté sur le fait que le document sera présenté à 20 heures, après la fermeture de la Bourse. Pourquoi 20 heures? Je souligne que mes trois budgets ont été présentés à 16 h 30. C'est l'heure de fermeture de la Bourse. Si nous présentions le Livre blanc à 16 h 30, certains pourraient demander pourquoi pas à 15 heures puisque c'est l'heure à laquelle la Bourse ferme, donc ce problème ne se poserait pas avec la déclaration de demain.

• (1530)

Nous avons décidé de présenter l'exposé à 20 heures pour la bonne raison que, comme beaucoup de députés l'ont déclaré, la réforme fiscale touche un grand nombre de Canadiens. En fait, tous les Canadiens seront touchés directement ou indirectement. Pour cette raison, je crois que 20 heures est la meilleure heure pour nos électeurs parce que le Livre blanc recevra alors la plus vaste couverture possible par les médias.

Je sais que les députés d'en face ne s'en réjouissent peut-être pas parce qu'ils craignent que ce Livre blanc sur la réforme fiscale ne renferme beaucoup de bonnes nouvelles. Je peux les comprendre. En fait, nous avons choisi 20 heures justement pour cette raison.

Le chef de l'opposition a dit que j'avais donné avis d'une motion des voies et moyens. Il est très clair qu'une motion de voies et moyens sera présentée demain soir. Cependant, je tiens à bien préciser que les personnes qui ont participé à ces consultations ne connaissent pas les détails d'aucune des mesures qui figureront dans la motion des voies et moyens. C'est un fait.

La discussion porte sur la question de savoir si le ministère devrait solliciter l'avis d'experts. A mon avis, il est très important que nous ayons leur avis et que nous reconnaissons qu'il nous le faut constamment. On n'a pas cessé de solliciter leurs avis il y a deux ou trois semaines. On continue à le faire aujourd'hui et on le fera à l'avenir après la présentation du Livre blanc. Nous avons sollicité leur participation afin de savoir si des aspects techniques du livre Blanc vont causer des problèmes que nous aurons intérêt à connaître dès que possible après la présentation du Livre blanc.